

Lettre du Maire - Rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang



PRÉPARONS ENSEMBLE L'AVENIR DU BOIS DE L'ÉTANG

Chères Verrières,
Chers Verriérois,

Comme vous le savez, la ville de La Verrière s'est engagée depuis près de 7 ans dans une réflexion sur les futurs aménagements du Bois de l'Étang, dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

À ce titre, une charte intercommunale de rélogement sera votée en Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines ce jeudi 11 février, dans laquelle figurent les quartiers concernés de la commune de La Verrière à Paris, Combs et Bellevue-Cité nouvelle à Trappes, le Bois de l'Étang à La Verrière.

Charte Intercommunale de Rélogement : un document déterminant qui donne la priorité aux locataires

Cette charte est un document important qui était en préparation depuis de nombreuses années, sans jamais avoir pu aboutir jusqu'ici. L'adoption de cette charte de rélogement est l'aboutissement d'un accord sans précédent.

entre les 12 maires de l'agglomération et tous les partenaires (Préfecture, SQI, Département, Action Logement, les 11 bailleurs de l'agglomération...).

Cette charte garantit à tous les habitants concernés par une opération de rélogement ANRU d'être rélogés dignement et en priorité. Cela implique la mobilisation de tous les contingents (Préfecture, bailleurs, SQI, villes de l'agglomération) et un accompagnement personnalisé pour tenir compte au mieux des souhaits des familles.

Les habitants concernés pourront ainsi être rélogés, soit dans leur quartier, soit dans leur ville, soit dans une commune de Saint-Quentin-en-Yvelines (Cagnières, Marcourt, Guédelcourt, La Verrière, Les Clayes, Pédry, Moursay, Montigny, Paris, Trappes, Villages-Neufs) soit dans une autre ville s'ils le souhaitent.

Contrairement à cette charte, le respect du choix des locataires est le premier critère de rélogement. Cette solidarité entre tous les Maires de l'AGY permet un accompagnement au cas par cas pour prendre en compte les spécificités de chaque famille, en permettant notamment d'inscrire les ménages les plus en difficulté dans une dynamique positive d'inclusion. Jugement reçu et réhabilité depuis moins de 5 ans.

Contenu

Lettre du Maire au sujet du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang.

Liens utiles

[Lettre du Maire au sujet du projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de...](#)